

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE****L'an deux mille dix neuf, le dix sept juin à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	07/06/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/06/2019

OBJET :**Budget Supplémentaire 2019****Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Roger GRIMAUD , M. Christian HUBAUD , Mme Sylvie LABBE , Mme Annie LEDIEU , M. Frédéric LOUCHE , M. Julien NANTAS , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Bernard BOHAIN , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M. François ZAMPA , Mme Carole LAMBOGLIA
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Michel BERAUD procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Françoise DUSSEY procuration à M. François ZAMPA, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Maurice MARCHETTI procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Monique PARA procuration à M. Vincent MEDILI, M Bernard LONG procuration à M. Roger GRIMAUD

Absent(s) :

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Claude FACHE, Mme Elsa FERRERO, Mme Maryvonne GRENIER, M. Mickaël GUITTARD, M. Michel GAY-PARA, M. Pierre-Yves LOMBARD, Mme Martine PAUL, M Thierry PLETAN

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Carole LAMBOGLIA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de reports dont la présentation est en tous points identiques à celle du budget primitif.

En tant qu'acte d'ajustement, il constate, comme toute décision modificative, l'ouverture des crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement.

En tant que budget de reports, il a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif.

Lors du conseil communautaire du 18 mars 2019, le Budget Primitif 2019 de la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance a été voté, il convient aujourd'hui de procéder aux ajustements nécessaires et d'intégrer les résultats 2018 tel que présenté ci-dessous :

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	988 946.38
Charges de personnel	33 499.90
Atténuations de produits	65 000.00
Autres charges de gestion courante	58 943.86
Charges Financières	5 000.00
Charges Exceptionnelles	20 500.00
Virement à la section d'investissement	692 143.54
Opérations d'Ordre	30 305.00
TOTAL	1 894 338.68

<u>RECETTES</u>	
Produits des services	4 000.00
Produits exceptionnels	805.00
Impôts et Taxes	- 58 841.00
Dotations, Subventions et Participations	176 205.76
Résultat reporté	1 772 168.92
TOTAL	1 894 338.68

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Immobilisations incorporelles	18 750.00
Subventions d'équipement	10 000.00
Immobilisations corporelles	412 418.54
Immobilisations en cours	369 100.00
Opérations d'ordre	
Opérations comptes de tiers	57 505.00
Restes à réaliser	820 516.72
Résultat Reporté	689 927.55
TOTAL	2 378 217.81

<u>RECETTES</u>	
Subventions	88 625.00
Excédent de fonctionnement capitalisé	493 642.56
Opérations comptes de tiers	56 700.00
Opérations d'ordre	30 305.00
Virement de la section de fonctionnement	692 143.54
Restes à Réaliser	1 016 801.71
TOTAL	2 378 217.81

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	107 459.30
TOTAL	107 459.30

<u>RECETTES</u>	
-----------------	--

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Excédent de Fonctionnement reporté	107 459.30
TOTAL	107 459.30

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Restes à réaliser	86 842.25
Résultat reporté	8 035.12
TOTAL	94 877.37
<u>RECETTES</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 861.57
Restes à réaliser	93 015.80
TOTAL	94 877.37

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	59 110.26
Charges Exceptionnelles	2 500.00
Virement à la section d'investissement	290 928.00
Opérations d'Ordre	21 000.00
TOTAL	373 538.26
<u>RECETTES</u>	

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Excédent de Fonctionnement reporté	373 538.26
TOTAL	373 538.26

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Restes à réaliser	190 390.83
Immobilisations incorporelles	26 628.00
Immobilisations corporelles	5 300.00
Immobilisations en cours	330 000.00
Résultat reporté	1 653 369.98
TOTAL	2 205 688.81

<u>RECETTES</u>	
Restes à réaliser	1 330 618.60
Excédent de fonctionnement capitalisé	513 142.21
Virement de la section de fonctionnement	290 928.00
Subventions	50 000.00
Opérations d'Ordre	21 000.00
TOTAL	2 205 688.81

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	132 383.02
Charges Exceptionnelles	63 000.00
TOTAL	195 383.02

<u>RECETTES</u>	
Opérations d'Ordre	500.00
Versement Transport	50 000.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Subventions d'exploitation	112 525.00
Excédent de Fonctionnement reporté	32 358.02
TOTAL	195 383.02

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Immobilisations incorporelles	800.00
Immobilisations corporelles	379 933.23
Opérations d'ordre	500.00
Restes à réaliser	210 080.84
TOTAL	591 314.07
<u>RECETTES</u>	
Résultat reporté	515 714.07
Restes à réaliser	75 600.00
TOTAL	591 314.07

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DES FAUVINS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	- 1 429.98
Virement à la section d'investissement	24 586.32
TOTAL	23 156.34
<u>RECETTES</u>	
Résultat Reporté	23 156.34

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

TOTAL	23 156.34
--------------	------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Résultat reporté	24 586.32
------------------	-----------

TOTAL	24 586.32
--------------	------------------

RECETTES

Virement de la section de Fonctionnement	24 586.32
---	-----------

TOTAL	24 586.32
--------------	------------------

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE LACHAUP

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général	2 606.28
-----------------------------	----------

Restes à réaliser	505 295.82
-------------------	------------

Virement à la section d'Investissement	117 877.75
---	------------

TOTAL	625 779.85
--------------	-------------------

RECETTES

Restes à réaliser	318 645.00
-------------------	------------

Résultat reporté	307 134.85
------------------	------------

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

	TOTAL	625 779.85
--	--------------	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>		
Résultat reporté		117 877.75
	TOTAL	117 877.75
<u>RECETTES</u>		
Virement de la section de Fonctionnement		117 877.75
	TOTAL	117 877.75

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE MICROPOLIS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>		
Charges à caractère général		48 396.64
Virement à la section d'Investissement		53 602.92
	TOTAL	101 999.56
<u>RECETTES</u>		
Résultat reporté		101 999.56
	TOTAL	101 999.56

SECTION D'INVESTISSEMENT

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

<u>DEPENSES</u>	
Résultat reporté	53 602.92
TOTAL	53 602.92
<u>RECETTES</u>	
Virement de la section de Fonctionnement	53 602.92
TOTAL	53 602.92

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE GANDIERES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	313 089.33
Charges Financières	800.00
Résultat reporté	19 130.10
Virement à la section d'Investissement	1 426 947.63
Restes à Réaliser	354 000.94
TOTAL	2 113 968.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

<u>RECETTES</u>	
Restes à réaliser	1 347 968.00
Ventes de produits	766 000.00
TOTAL	2 113 968.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Résultat reporté	1 926 947.63
TOTAL	1 926 947.63

<u>RECETTES</u>	
Virement de la section de fonctionnement	1 426 947.63
Restes à Réaliser	500 000.00
TOTAL	1 926 947.63

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE LA BEAUME

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Charges à caractère général	- 9 393.21
Virement à la section d'Investissement	8 705.12
Résultat reporté	688.09
TOTAL	0.00

<u>RECETTES</u>	
TOTAL	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	
Résultat reporté	8 705.12

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

	TOTAL	8 705.12
RECETTES		
Virement de la section de Fonctionnement		8 705.12
	TOTAL	8 705.12

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L 1612-20 et L 2311-1 et L2313-2 ;

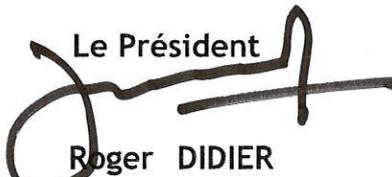
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Sur avis favorable de la Commission Développement Économique, Finances et Ressources Humaines réunie le 4 juin 2019, je vous propose :

- Article Unique : d'approuver le Budget Supplémentaire 2019 ci-annexé pour le budget général et les budgets annexes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 47
 - ABSTENTION(S) : 1
- M. Joël REYNIER**

Le Président

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : **27 JUIN 2019**
Affiché ou publié le : **27 JUIN 2019**